

députés se sentent obligés de demander des explications sur le bill et d'y revenir continuellement. Rien d'étonnant non plus à ce que les députés craignent que le montant de l'emprunt n'accroisse encore davantage la dette nationale déjà hors de contrôle. Le bill va accélérer l'exode continu des capitaux qui servent à payer les intérêts sur les prêts qui n'ont pas encore été remboursés. J'en viens à me demander pour quelles raisons les libéraux refusent de prolonger le débat sur le bill. C'est probablement parce qu'il les embarrasse . . .

Une voix: C'est du camouflage!

Mlle MacDonald: . . . et qu'il met en lumière l'état déplorable des finances publiques. Il montre que le gouvernement libéral est incapable de gérer un budget. Il prouve que le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se fichent des contribuables canadiens. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils ne veulent pas en parler et qu'ils demandent la clôture du débat. Ils sont incapables de supporter que l'on passe au crible leur politique économique et le bilan de leur gestion. Ils sont rendus à court d'arguments pour défendre une chose qui est d'ailleurs foncièrement indéfendable.

On comprend mieux que l'une des raisons invoquées pour clore le débat, c'est que personne de ce côté n'est prêt à féliciter le gouvernement pour son bilan économique. C'est tout de même un peu fort d'appliquer la clôture quand les députés essaient en toute bonne foi de découvrir les priorités du gouvernement. Certes, ce n'est pas chose facile, monsieur l'Orateur, surtout en période de récession comme c'est le cas actuellement, mais le gouvernement devrait être plus réceptif aux propositions visant à réaménager ses priorités afin d'utiliser au mieux les deniers publics.

● (1650)

Nous savons que le gouvernement n'aime pas parler de clôture au sujet de l'initiative qu'il prend aujourd'hui. Il préfère parler d'attribution de temps en vertu de l'article 75C du Règlement. Nous autant que le gouvernement savons trop bien que la clôture n'a pas l'air bien catholique. Qu'on appelle la clôture comme on voudra, qu'on la maquille par n'importe quel artifice, on ne peut rien changer à sa nature détestable. Chaque fois que le gouvernement a recours à la clôture, il affaiblit toujours un peu plus les fondements mêmes de notre régime parlementaire.

Je voudrais dire, en terminant, que nos vis-à-vis sont comme une bande de termites ou de vrillettes qui rongent la base même de notre structure. Ils ne semblent pas se rendre compte ou comprendre que leurs attaques constantes contre le Parlement ne font pas que l'avilir, mais qu'elles finiront par le détruire.

[Français]

M. René Gingras (Abitibi): Monsieur le président, la motion du président du Conseil privé (M. Pinard) que nous étudions cet après-midi est rendue possible grâce à l'article 75C du Règlement. L'objet de cette motion c'est de limiter les débats sur le bill C-59. Depuis le 30 janvier, monsieur le président,

Article 75C du Règlement

nous tentons de discuter ce projet de loi en 2^e lecture. On sait certainement que ce projet de loi sera étudié en comité, et il doit être approuvé avant le 31 mars si le gouvernement veut pourvoir à son programme relatif à la dette pour 1981-1982.

La Chambre, monsieur le président, est saisie d'une quarantaine de projets de loi ou résolutions. Depuis un an, le président du Conseil privé remplit une tâche efficace comme leader du gouvernement pour essayer de rattraper le retard causé par la période sabbatique que le Parlement a prise entre mai 1979 et février 1980. Nous vivons, monsieur le président, des temps mémorables. Je suis heureux de m'associer à une époque où on parle d'une politique énergétique, d'une constitution canadienne qui donnera des droits avec une formule d'amendement.

Monsieur le président, la Chambre possède présentement 32 comités permanents, spéciaux ou mixtes. Le but de ces comités, c'est de dégager le parquet de cette Chambre. J'ai en main le *Règlement de la Chambre des communes*. Je ferai remarquer à l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) qu'il existe une énorme différence entre les articles 33 et 75, ce dernier étant divisé en trois parties. L'article 75A prévoit qu'on peut s'entendre pour allouer un temps à un débat. L'article 75B s'applique lorsqu'une majorité à la Chambre s'entend sur les débats. Aujourd'hui nous sommes saisis de l'article 75C qui s'applique lorsqu'il n'y a pas eu d'accord entre les parties pour allouer un temps déterminé. Le président du Conseil privé nous a donné avis hier qu'on débattrait cette motion aujourd'hui.

Nous voici, monsieur le président, assistant à un débat qui aurait pu être évité si l'opposition ne voulait pas à tout prix passer à la télévision. Je crois qu'il faudrait téléviser les débats des 32 comités de la Chambre afin que les progressistes conservateurs puissent faire le «bonjour maman» à la télévision. Nous avons vu ce matin lorsque les débats du comité de la constitution du Canada ont cessé d'être télévisés que les progressistes conservateurs ont changé tout à fait d'attitude. Ces mêmes députés refusent d'abrèger les discours. Si au moins la totalité du discours était pertinente, mais non on nous brasse des vieilles rengaines et ici je ne veux nommer personne.

Monsieur le président, nous avons été élus au Parlement canadien pour faire fonctionner ce Parlement. Nous avons été élus aussi pour représenter nos électeurs dans nos circonscriptions respectives.

M. Kilgour: Faites-le!

M. Gingras: Pour cela nous avons besoin de temps. Nous avons besoin de moderniser le Règlement. Un moyen efficace de commencer à moderniser le Règlement, c'est de se limiter soi-même dans les interventions. Ceci étant dit, monsieur le président, nous aurons l'occasion lors du prochain débat de peut-être pouvoir appliquer l'article 75A et nous entendre sur l'allocation de temps à la Chambre. Monsieur le président, j'espère que je n'aurai pas à refaire de discours sur l'article 75C lors du prochain débat qui commencera la semaine prochaine.